

Commune de la Ferté-Bernard

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-05-08

Marché de travaux liés à la migration du Système de Sécurité Incendie du Centre Culturel Athéna :
signature de l'avenant n° 1 avec la Société SPIE

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 7 avril 2026 du Conseil municipal prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégation d'attributions de l'organe délibérant et autorise Monsieur le Maire à :
4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU le marché de travaux signé avec la Société SPIE, sise ZAC du Vivier – 72700 ALLONNES, relatif à la migration du Système de Sécurité Incendie du Centre Culturel Athéna pour un montant de 120 200 € HT (notification en date du 15/12/2025),
- **Considérant** la nécessité de signer un avenant au marché de travaux afin de réaliser des prestations, non prévues initialement et rendues nécessaire afin de respecter la réglementation,

DECIDE

Article 1 : De conclure avec la Société SPIE, sise ZAC du Vivier – 72700 ALLONNES, un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de migration du Système de Sécurité Incendie du Centre Culturel Athéna.

Article 2 : Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 6 443,90 € HT.
A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur la Sous-Préfet de Mamers
- Madame la Trésorière de La Ferté-Bernard

Fait à La Ferté Bernard, le 22 mai 2026

Le Maire

Didier REVENU

